

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
 Numéro de référence: 20245579  
 Date d'émission: 06/12/2018 Date de révision: 13/03/2024 Remplace la version de: 03/06/2021 Version: 3.0

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Substance  
 Nom de la substance : FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG  
 Nom chimique : Chlorure de calcium  
 UFI : C200-R0FT-V00T-T86C  
 N° Index : 017-013-00-2  
 N° CE : 233-140-8  
 N° CAS : 10043-52-4  
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119494219-28  
 Code du produit : 20245579

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public  
 Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
 Utilisation de la substance/mélange : Traitement de l'humidité ambiante  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents anti-condensation

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**  
 SODEPAC INTERNATIONAL SAS  
 4, avenue Industrielle  
 59320 HALLENES LEZ HAUBOURDIN  
 FRANCE  
 T + 33 3 20 07 63 43, F + 33 3 20 07 40 00  
[thierry.letailleur@sodepac.com](mailto:thierry.letailleur@sodepac.com), [www.sodepac.com](http://www.sodepac.com)

**Fabriqué pour**  
 ADEO SERVICE  
 135 RUE SADI CARNOT RUE SADI CARNOT  
 FR 59790 RONCHIN  
 FRANCE

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

| Pays/Région | Organisme/Société  | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|-------------|--|---|-------------------|---|
| France      | Centre antipoison de Nancy<br>CHRU de Nancy, Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de<br>Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 |   |
| France      | ORFILA   |   | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

|                   |  |
|-------------------|--|
| Type de substance | : Monoconstituant  |
| Nom               | : FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M <sup>2</sup> + 1X450GR BAG |
| N° CAS            | : 10043-52-4   |
| N° CE             | : 233-140-8  |
| N° Index          | : 017-013-00-2   |

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau/...   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).             |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. |

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Aucun(es) dans des conditions normales.   |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.          |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Rougeurs, douleur.  |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |
| Autres informations                     | : Non combustible.   |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Se laver les mains soigneusement après manipulation.  |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et frais.

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166)

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

**Protection des mains:**

Lavage obligatoire des mains

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Solide                               |
| Couleur  | : blanc.                               |
| Apparence                                      | : Paillettes.                          |
| Odeur  | : inodore.                             |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                       |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                       |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                       |
| Point d'ébullition                             | : Non applicable                       |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.                       |
| Propriétés explosives                          | : Explosif Non applicable.             |
| Propriétés comburantes                         | : Non comburant selon les critères CE. |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable                       |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable                       |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable                       |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                       |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                       |
| pH   | : 9 – 10                               |
| pH solution                                    | : Pas disponible                       |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                       |
| Solubilité                                     | : Eau: complète                        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                       |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                       |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible                       |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                       |
| Densité relative                               | : 0,8 – 0,9                            |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Non applicable                       |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible                       |

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG (10043-52-4)

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat     | 2301 mg/kg   |
| DL50 cutanée lapin | ≥ 5000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 9 – 10

#### Chlorure de Calcium (10043-52-4)

|    |        |
|----|--------|
| pH | 9 – 10 |
|----|--------|

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: 9 – 10

#### Chlorure de Calcium (10043-52-4)

|    |        |
|----|--------|
| pH | 9 – 10 |
|----|--------|

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG (10043-52-4)

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1]   | 9500 – 11300 mg/l lepomis macrochirus |
| CL50 - Poisson [2]   | 4630 mg/l pimephales promera          |
| CE50 - Crustacés [1] | 2400 mg/l pimephales promera          |
| CE50 - Crustacés [2] | 1830 mg/l ceriodaphnia sp.            |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG (10043-52-4)

|                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité | Rapidement dégradable |
|------------------------------|-----------------------|

#### Chlorure de Calcium (10043-52-4)

|                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité | Rapidement dégradable |
|------------------------------|-----------------------|

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : La saumure résultant de l'utilisation peut être éliminée avec les eaux usées. Le voile de la recharge peut être éliminé avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

##### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)



# FIRST PRICE HUMIDITY ABSORBER 20M<sup>2</sup> + 1X450GR BAG

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|-------------------|--------------|-----------|
|          | Remplace la fiche | Modifié      |           |
|          | Date de révision  | Modifié      |           |

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |   |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H319         | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.